



Département de Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne

ARR-2025-456

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20251201-ARR456-2025-AR
Date de télétransmission : 03/12/2025
Date de réception préfecture : 03/12/2025

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant autorisation de pose d'enseignes

LE MAIRE,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 581-18, R 581-13 et R 581-58 à 65 ;

VU le décret n°2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes ;

VU le Règlement Local de Publicité approuvé en Conseil Communautaire le 27 juin 2017;

VU l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, en date du 29 novembre 2025 ;

CONSIDERANT la demande pour l'installation d'une enseigne de Monsieur David NAVELLIER « L'ALLIANCE » AP N°076-384-25-L0011.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Monsieur David NAVELLIER est autorisé à installer l'enseigne «L'ALLIANCE» sur la façade, située n°2 BD Marechal de Lattre de Tassigny, telle qu'elle est décrite dans la demande d'autorisation préalable N°076-384-25-L0011.

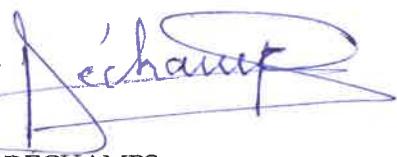
ARTICLE 2 : La Commune se réserve le droit de faire déposer toute enseigne qui, après réalisation, s'avèrerait non conforme à cette autorisation.

ARTICLE 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à la Sous-Préfecture du Havre et Monsieur David NAVELLIER.

Fait à Lillebonne, le 1^{er} décembre 2025.

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte,
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois à compter
de sa notification
La présente décision peut faire l'objet d'un recours
gracieux qu'il vous appartient de m'adresser



Le Maire,

Christine DECHAMPS.

VILLE DE LILLEBONNE

HÔTEL DE VILLE - ESPLANADE FRANÇOIS MITTERAND - B.P. 20071 - 76170 LILLEBONNE
Tél 02 32 84 50 50 - Fax 02 32 84 52 99 - lillebonne.fr - contact@lillebonne.fr

Toute correspondance doit être adressée à Mme le Maire



DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
NORMANDIE

Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
de Seine-Maritime

Dossier suivi par : FOGLIA Coralie

Objet : Dossier papier Hors AU - AUTORISATION PREALABLE D'ENSEIGNE

Numéro : AP 076384 25 L0011 U7601

Demandeur :

Adresse du projet : 2 BD DE LATTRE DE TASSIGNY 76170
LILLEBONNE

L'ALLIANCE représenté(e) par Monsieur
NAVELLIER DAVID

Déposé en mairie le : 27/10/2025

2 BOULEVARD DELATTRE DE

Reçu au service le : 03/11/2025

TASSIGNY

Nature des travaux: 15023 Enseignes

76170 LILLEBONNE

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable listé en annexe. Les articles L.581-8 et L.581-18 du code de l'environnement et les articles L.632-1 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'Architecte des Bâtiments de France donne son accord.

Fait à Rouen

Signé électroniquement
par Brigitte LELIEVRE
Le 29/11/2025 à 08:37

L'Architecte des Bâtiments de France
Madame Brigitte LELIEVRE

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Site Patrimonial Remarquable de Lillebonne